



# **SOMMET MONDIAL** sur les **ENSEIGNANTS**

Santiago de Chile 2025

## Consensus de Santiago

Adopté le 29 août 2025



## 1. Préambule et principes directeurs

- a) Nous, ministres, chefs et membres de délégations, représentants des organismes des Nations Unies, syndicats d'enseignants, agences de coopération pour le développement, organisations de la société civile, acteurs et experts de l'éducation, nous sommes réunis à Santiago du Chili les 28 et 29 août 2025, à l'occasion du Sommet mondial sur le personnel enseignant, tenu conjointement avec la réunion du Comité directeur de haut niveau pour l'ODD 4.
- b) Nous remercions l'UNESCO, ainsi que le Gouvernement et le peuple de la République du Chili d'avoir accueilli cet événement visant à : i) répondre au défi mondial de la pénurie d'enseignants qualifiés ; ii) favoriser un dialogue multipartite de haut niveau et renforcer la voix des enseignants dans le dialogue social et l'élaboration des politiques ; iii) examiner l'avenir de la profession enseignante ; et iv) faire progresser la coopération et la solidarité mondiales.
- c) Réaffirmant que l'éducation est un droit humain fondamental, qui doit être garanti car elle contribue à la réalisation d'autres droits humains, constitue un bien public et un levier essentiel pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Conscients qu'il incombe avant tout aux gouvernements et aux États de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à l'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte, nous réaffirmons notre engagement à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous, comme inscrit dans l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD 4).
- d) Conscients du rôle indispensable des enseignants comme pierre angulaire de l'éducation et de la réalisation de l'ODD 4 - Éducation 2030, nous exprimons notre vive préoccupation face aux alertes contenues dans les Rapports mondiaux 2024 de l'UNESCO sur le personnel enseignant et sur l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE), qui estiment que le monde pourrait être confronté à une pénurie estimée à 44 millions d'enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que de 6 millions d'enseignants supplémentaires pour la petite enfance pour atteindre l'ODD 4 d'ici 2030.
- e) Inquiets des signes d'un possible déclin du statut social de la profession enseignante, qui nuit à son attractivité, et conscients des profondes transformations du monde actuel qui touchent les enseignants et l'enseignement, nous affirmons que, face au changement climatique, aux progrès technologiques rapides, aux crises multiples, aux conflits et à la violence, le rôle des enseignants



doit être préservé et leur relation avec les apprenants cultivée comme partie intégrante de notre patrimoine commun.

- f) Reconnaissant que les pénuries d'enseignants ont des incidences directes sur la qualité de l'éducation, nous exprimons notre inquiétude concernant la surcharge des classes, en particulier dans les régions à faible revenu, celles touchées par des crises, et parmi les apprenants issus de familles défavorisées. Cette situation compromet l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, en surchargeant les enseignants, limitant leur capacité à répondre aux besoins des élèves et accentuant les inégalités de chances.
- g) Nous affirmons que les jeunes, qui représentent une large proportion des apprenants actuels et la source même du futur personnel enseignant, doivent être reconnus comme parties prenantes essentielles pour répondre à la pénurie mondiale d'enseignants. Leurs perspectives, leurs innovations et leur leadership sont indispensables pour réinventer la profession enseignante et veiller à ce qu'elle réponde aux besoins en constante évolution de la société.
- h) Nous reconnaissons la diversité des besoins et des défis rencontrés par les enseignants à travers le monde, en particulier ceux vivant et travaillant dans des contextes de vulnérabilités multiples et complexes, notamment les pays africains confrontés aux besoins les plus critiques, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que les défis particuliers rencontrés par les pays à revenu intermédiaire, ceux affectés par des crises, y compris des conflits et des situations post-conflictuelles.
- i) Nous constatons un contexte international marqué par un sous-financement de l'éducation par rapport aux standards fixés pour l'ODD 4 et par l'aggravation de la crise de la dette dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. À cet égard, nous sommes préoccupés par la baisse récente de l'aide publique au développement (APD), alors que les besoins en éducation et en autres services sociaux de base sont de plus en plus pressants dans de nombreux pays en développement et dans les pays touchés par des crises et des conflits.
- j) Nous félicitons des décisions de la 4e Conférence internationale sur le financement du développement, y compris la Déclaration de Séville, qui souligne la nécessité d'une nouvelle architecture financière mondiale capable de mobiliser l'ampleur des investissements nécessaires à



la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qui appelle à un financement adéquat afin de garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous.

- k) Inspirés également par la Déclaration de Fortaleza et par les Recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies, nous appelons la communauté internationale à agir pour transformer la profession enseignante en une profession de haut statut, hautement qualifiée, bien soutenue, correctement rémunérée et respectée, capable d'orienter et de promouvoir des apprentissages inclusifs, efficaces et pertinents. Nous nous engageons donc à mettre en œuvre les actions prioritaires suivantes :

## 2. Actions prioritaires

S'appuyant sur les recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante, sur les conclusions du Rapport mondial sur les enseignants de 2024 de l'UNESCO et de l'Équipe Spécial sur les enseignants, ainsi que sur le document d'information de ce Sommet concernant le coût et le financement de la profession enseignante, les vastes consultations mondiales et régionales tenues avec les membres du CDHN pour l'ODD 4 et leurs circonscriptions (y compris les enseignants et syndicats d'enseignants organisés par l'Internationale de l'éducation, les jeunes et étudiants organisés par le Réseau Jeunesse et Étudiants pour l'ODD 4 et le Forum mondial des étudiants, le partenariat de l'Équipe Spéciale sur les enseignants (organisé par son Secrétariat), et les discussions tenues lors de ce Sommet mondial sur les enseignants, nous adoptons les actions prioritaires suivantes :

- a) Politiques et stratégies relatives aux enseignants pour renforcer la profession :
- Élaborer des politiques nationales sur les enseignants de grande envergure, fondées sur des données solides et des consultations approfondies avec les enseignants, couvrant l'ensemble du cycle professionnel ; sensibles au genre, inclusives et équitables. Une attention particulière devrait être accordée aux mesures visant à garantir un nombre suffisant et durable d'enseignants qualifiés et formés dans les zones rurales, isolées et mal desservies.
  - Veiller à ce que les politiques nationales d'éducation s'efforcent de garantir des conditions de travail et d'emploi décentes pour tous les enseignants et éducateurs, comprenant la sécurité de l'emploi, des salaires compétitifs, des charges de travail réalistes, des environnements sûrs et bien équipés, le respect du bien-être des enseignants et la préservation de leur statut et de leur dignité au travail, tout en reconnaissant que le leadership des enseignants, leur autonomie



pédagogique et la collaboration entre pairs sont essentiels à leur performance, leur satisfaction professionnelle et, par conséquent, à leur maintien dans la profession.

- Renforcer les capacités des ministères de l'éducation et des autorités concernées à différents niveaux d'administration pour mettre en œuvre efficacement les politiques et stratégies qui renforcent la qualité et l'efficacité de la gestion des enseignants ainsi que celle des autres personnels essentiels à la performance des enseignants, notamment les chefs d'établissement, les formateurs d'enseignants, les assistants pédagogiques et autres personnels éducatifs clés au niveau scolaire.
- b) Formation et développement professionnel des enseignants dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie :
- Transformer la formation et le développement professionnel des enseignants en un parcours continu et intégré, en établissant des liens solides entre les différentes étapes de leur apprentissage, allant de la formation initiale à l'insertion professionnelle et au mentorat, jusqu'au développement professionnel continu.
  - Reconnaître l'enseignement comme une entreprise collaborative et promouvoir la coopération à au sein même et entre les institutions de formation des enseignants ainsi que dans le développement professionnel, en offrant diverses occasions aux enseignants de co-concevoir les curricula, les matériaux pédagogiques et les systèmes d'évaluation, et de s'investir dans leur développement professionnel et leur apprentissage tout au long de la vie.
  - Reconnaître les enseignants dans toutes leurs modalités – y compris ceux de la petite enfance, de l'éducation des adultes, et de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels – en promouvant leur développement professionnel, notamment par la reconnaissance, la validation et l'accréditation des acquis de l'expérience, et en garantissant leurs droits du travail et leur reconnaissance sociale.
- c) Dialogue social et participation des enseignants aux décisions et à l'élaboration des politiques :
- Établir des mécanismes permanents, inclusifs et transparents de dialogue social entre gouvernements et représentants élus des enseignants, y compris les syndicats, afin de promouvoir un véritable processus participatif et constructif de prise de décision à toutes les



étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques ayant un impact sur la profession enseignante et sur la réalisation de l'ODD 4.

- Promouvoir la participation de l'ensemble de la diversité du personnel enseignant aux processus de dialogue social – y compris les enseignants de l'éducation pré-primaire, des zones rurales et isolées, des institutions privées, ainsi que les enseignants handicapés et ceux représentant des minorités et des communautés marginalisées – et soutenir leurs capacités à contribuer efficacement au dialogue social et à défendre des systèmes éducatifs équitables et inclusifs.

d) Financement durable de la profession enseignante :

- Sensibiliser aux coûts à long terme de l'absence d'investissements pour maintenir une main-d'œuvre enseignante qualifiée et motivée, et à l'importance d'une approche pangouvernementale pour développer des stratégies de financement durable, le financement national en constituant le socle et le financement externe jouant un rôle catalytique.
- Mobiliser des financements adéquats pour l'éducation, notamment par la mobilisation des ressources nationales, afin de soutenir la profession enseignante et la mise en œuvre de politiques de grande envergure garantissant l'attractivité, la rétention, la formation et la progression de carrière du personnel enseignant, en commençant notamment par l'application des repères internationaux recommandés pour le financement de l'éducation.
- Explorer, considérer et adapter des mécanismes innovants de financement (y compris les obligations d'impact éducatif, les partenariats public-privé, le financement basé sur les résultats et autres) pour élargir et diversifier les sources de financement, tout en veillant à ce qu'ils ne compromettent pas l'éducation en tant que bien public et droit humain.
- Promouvoir la transparence et la responsabilité dans le financement de l'éducation et renforcer la coopération internationale entre États Membres et communauté du développement autour de nouveaux partenariats et fonds solidaires alignés sur la cible 4.c de l'ODD, afin de financer la profession enseignante, y compris en situation d'urgence.

e) Le futur de la profession enseignante :



- Renforcer les compétences des enseignants sur le numérique et l'intelligence artificielle grâce à la formation initiale et continue, afin que les technologies éducatives puissent être co-construites et utilisées par les enseignants pour amplifier la dimension relationnelle et affective de l'apprentissage, sans se substituer à leur créativité, à leurs compétences clés et à leurs savoirs pédagogiques. Notamment, adopter et mettre en œuvre le Cadre de compétences en IA pour les enseignants de l'UNESCO et renforcer la coopération transnationale en matière de formation des enseignants, de partage de ressources en ligne de qualité et d'exploration conjointe de pédagogies appuyées par l'IA.
- Renforcer le rôle et les capacités des enseignants pour promouvoir le développement durable, l'égalité de genre, la citoyenneté mondiale et les droits humains, conformément à la Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la paix, les droits humains et le développement durable et à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.
- Soutenir les initiatives émanant de la jeunesse et promouvant la profession enseignante en tant que choix de carrière viable, gratifiant et porteur de changement, et créer ou développer des plateformes favorisant l'engagement des jeunes dans les processus de transformation de l'éducation, y compris dans les dialogues sur les politiques éducatives.

**f) Inclusion, équité et égalité des genres :**

- Garantir l'inclusion, l'équité et l'égalité des genres dans les politiques relatives aux enseignants afin d'attirer un vivier plus large et plus diversifié de candidats, et de surmonter les discriminations et stéréotypes de genre nuisibles qui affectent la profession, notamment aux postes de leadership et dans certaines disciplines.
- Construire une main-d'œuvre enseignante inclusive, qui reflète la diversité des communautés qu'elle sert, en termes d'ethnicité, de langue, de culture, de genre, de handicap et de milieu social. Cela implique de lutter contre les stéréotypes et les obstacles, souvent invisibles, qui empêchent certains groupes d'envisager une carrière dans l'enseignement.
- Offrir des cadres institutionnels aux personnels de l'éducation et de la protection de la petite enfance, de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que de l'éducation non formelle et des adultes, en mettant en place des cadres de qualifications et



parcours de carrière plus clairs, des formations adaptées à leurs contextes et des possibilités de développement professionnel, afin d'élever le statut de ces sous-secteurs essentiels de l'éducation.

### **3. Notre consensus pour inverser la pénurie mondiale d'enseignants et donner à la profession les moyens de transformer l'éducation**

- a) Nous appelons à une mise en œuvre rapide, complète et effective des actions prioritaires susmentionnées, et encourageons chaque État Membre et participant au présent Sommet à adopter et appliquer sans délai, conformément à leurs réalités nationales, les Recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies, afin de remédier aux pénuries mondiales d'enseignants, en investissant dans des conditions d'emploi attractives et en offrant aux enseignants le soutien, l'autonomie professionnelle et les possibilités de développement professionnel continu dont ils ont besoin pour répondre aux exigences des systèmes éducatifs en mutation rapide et atteindre l'ODD 4.
- b) Nous appelons à la production de données de qualité pour éclairer les politiques et le dialogue social, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation efficaces des progrès dans toutes les actions prioritaires liées aux enseignants. Nous exhortons les pays à développer et maintenir des systèmes d'information pour la gestion des enseignants solides, et à transmettre régulièrement les données sur l'éducation et les enseignants à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), y compris sur la Classification internationale type des programmes de formation des enseignants (CITE-E).
- c) Nous exhortons la communauté internationale, à l'occasion des campagnes de financement prévues pour 2025 et 2026, à réussir le réapprovisionnement du Partenariat mondial pour l'éducation ainsi que du fonds mondial "Éducation sans délai" pour l'éducation en situations d'urgence et de crises prolongées. Nous appelons également à un soutien financier pour promouvoir, maintenir et développer des plateformes et mécanismes internationaux de coopération et de partage des connaissances et de bonnes pratiques sur les enseignants, tels que le Centre de connaissances de l'ODD 4, la Plateforme de connaissances de l'Équipe Spéciale sur les enseignants, ainsi que les instituts et réseaux spécialisés de l'UNESCO, afin d'identifier des pratiques prometteuses pour orienter l'élaboration de politiques enseignantes efficaces.
- d) Nous réaffirmons le rôle de l'UNESCO comme leader de la coordination pour la mise en œuvre et le suivi de l'ODD 4, et appelons l'UNESCO, conjointement avec le CDHN pour l'ODD 4, à



---

continuer de centrer ses efforts sur les enseignants et la profession enseignante, dans le cadre de son rôle mobilisateur de la communauté éducative internationale pour faire progresser l'ODD 4 et transformer l'éducation.

- e) Nous réaffirmons la nécessité de réviser et d'actualiser la Recommandation de 1966 de l'OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, ainsi que la Recommandation de 1997 de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur les discussions tenues lors de ce Sommet et sur les Recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante du Secrétaire général des Nations Unies.
- f) À ce titre, nous appelons également l'UNESCO et les États Membres à veiller à ce que ces deux textes préservent la centralité de la relation enseignant-apprenant, en tant que processus relevant du patrimoine commun de l'humanité et phare de la relationalité, dans un contexte de transformation numérique croissante qui se doit d'être au service de l'humanité et qui ne saurait compromettre le rôle essentiel de socialisation et d'interaction humaine dans l'éducation.
- g) Nous appelons l'Équipe Spéciale sur les enseignants (TTF) à poursuivre ses efforts de mobilisation des gouvernements et autres parties prenantes pour faire progresser les enseignants et l'apprentissage de qualité, en servant de catalyseur des efforts mondiaux, régionaux et nationaux, en promouvant la production et la diffusion de connaissances, le plaidoyer et l'apprentissage en matière de politiques et stratégies prometteuses pour lutter contre les pénuries d'enseignants. Nous saluons l'organisation du Forum politique de l'Équipe Spéciale sur les enseignants en Arabie saoudite en 2026, ainsi que les préparatifs conjoints avec l'UNESCO pour la publication d'un Rapport mondial sur les enseignants et l'apprentissage tout au long de la vie en 2026.
- h) Afin de renforcer la mise en œuvre de ce consensus, nous invitons les pays à rendre compte des progrès et des défis liés à la réalisation des actions prioritaires susmentionnées, par le biais du Centre de connaissances de l'ODD 4. Nous encourageons également un suivi régional accru, dans le cadre des forums régionaux sur l'ODD 4, avec des rapports réguliers à l'échelle des régions. Nous appelons l'ensemble des États Membres à rendre compte des progrès réalisés sur les recommandations du Sommet, notamment via les examens nationaux volontaires des ODD présentés au Forum politique de haut niveau des Nations Unies.



- i) Nous reconnaissons les obstacles potentiels à ces mises en œuvre, notamment les contraintes politiques, financières et sociales, et recommandons aux pays d'identifier et de mettre en œuvre de manière proactive des stratégies d'atténuation adaptées à leurs contextes.
- j) Nous invitons également à un engagement structuré et soutenu des organisations de la société civile afin de garantir la responsabilité, l'inclusivité et l'efficacité continues des engagements pris ici.
- k) Nous invitons les États Membres à envisager la convocation d'un autre Sommet mondial sur les enseignants dans les prochaines années, en vue de suivre les progrès réalisés et de placer les enseignants au cœur de l'agenda post-2030.